

Compte rendu de la séance ordinaire
du Conseil Municipal
du mercredi 28 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit septembre, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

Présents :

MM. Jean-Luc BOIVIN - Régis CHERBONNEAU - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE
Mmes Céline PLANCHENAUULT - Céline RENAUDIER - Céline BRICAUD

Excusé : M. Robert CORMIER

Secrétaire de séance : Céline PLANCHENAUULT

1 - Frais de scolarité - Ecole de Coudray

Après étude et débat ;

Délibération 2016-10-A :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour verser la participation aux frais de scolarité de l'Ecole de Coudray pour l'année 2015 / 2016 soit 555 X 13 enfants = 7215 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2-Commission suivi des travaux

Une réunion a eu lieu le 27 septembre dernier avec la Société A 7 lieux, maître d'œuvre choisi pour l'étude du lotissement. Le diaporama présenté à la réunion est diffusé, celui-ci reprend la situation du terrain, la topographie, le paysage arboré et les vues du lotissement sur le village.

Les prochaines réunions seront programmées pour :

- Finaliser le diagnostique
- Finaliser le projet

Le bornage est en cours.

Il faudra, entre autre :

- Faire le diagnostique phytosanitaire
- Mettre en place les bornes incendie (environ 2 000 €)
- Demander la pose de poteau télécom (environ 7 000 €) et de poteau EDF

3 - Commission ressources humaines

Un agent technique de la Commune demande à travailler deux heures en filière administrative.

Après étude et débat :

Délibération 2016-10-B :

Le Conseil Municipal, 5 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions :

- accepte d'intégrer deux heures administratives à l'agent technique
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4 - Location de salle

Le Conseil Municipal souhaite que les associations fassent un courrier pour les demandes de location de salle des fêtes pour les répétitions.

5 - Questions diverses

Admission en non-valeur

La trésorerie demande de placer en non-valeur la somme de 18 000 € pour le titre qui avait été émis au propriétaire d'un bâtiment mis en péril détruit par la Mairie.

Délibération 2016-10-C :

Le Conseil Municipal, 7 voix contre, 1 abstention :

- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 18 000 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Durée d'amortissement des travaux de la station d'épuration

Délibération 2016-10-D :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'amortir les travaux de la station d'épuration pendant 5 ans
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Proposition d'achat de terrain

Dossier reporté pour étude du terrain sur place.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi février 2016 à 20 h 30.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.

Feuillet de clôture

Délibérations prises lors de la séance du 28 septembre 2016

Objet	Numéro	Vote
Frais de scolarité Ecole de Coudray	2016-10-A	A l'unanimité
Intégration d'un agent technique à une filière administrative	2016-10-B	5 voix pour 1 voix contre 3 abstentions
Admission en non-valeur	2016-10-C	9 voix contre
Durée d'amortissement travaux step	2016-10-D	A l'unanimité

Emargement

Nom	Signature
Jean-Luc BOIVIN	
Céline BRICAUD	
Céline PLANCHENAU	
Régis CHERBONNEAU	
Serge DEFRANCE	
André DELAHAIE	
Adrien DELAUNAY	
Olivier DELLIERE	
Céline RENAUDIER	